Denis Maillard : “Il faut tout faire pour éviter que la guerre identitaire entre dans l’entreprise”

11/11/2017 à 14h37

Auteur de “Quand la religion s’invite dans l’entreprise”, Denis Maillard spécialiste des questions sociales alerte contre une hausse des conflits religieux au travail.

> *II ne faut pas se voiler la face : les exemples que j’ai recensés concernent très majoritairement la religion musulmane. Cela peut s’expliquer tout d’abord par les difficultés d’intégration liées à l’immigration maghrébine puis subsaharienne, mais aussi par un tournant identitaire dans la société française : croire, c’est désormais montrer sa croyance.*

> *Il faut faire attention, en France, à ce que ne fleurissent pas des entreprises dites de conviction, qui se donnent pour mission de défendre une certaine vision de la religion, des mœurs et de la société. Aujourd’hui, c’est déjà le cas avec le commerce alimentaire hallal ou des écoles privées. Demain, ce commerce identitaire et communautaire s’étendra-t-il ?*

Le droit dans l’entreprise provient uniquement du Code du travail. Il explique que vous avez le droit de croire et de manifester cette croyance, mais qu’il y a des limites, fondées sur des raisons objectives : l’hygiène, la sécurité, l’organisation d’un service et, depuis la loi El Khomri, l’image de neutralité d’une entreprise vis-à-vis de ses

clients.

Un chauffeur manutentionnaire qui refuse de transporter de l'alcool, une employée se mettant à porter le voile alors que son recruteur lui avait précisé que les signes confessionnels posaient un problème pour l'image de l'entreprise, des salariés qui réclament le droit à des jours fériés de nature religieuse… Alors que l'immense majorité des Français demande à ce que les convictions personnelles soient mises en sourdine au bureau, les croyances s'invitent de plus en plus dans le monde du travail, à tel point que le ministère du Travail a été contraint de publier il y a un an un guide du fait religieux dans l'entreprise privée. […]

Il y a d'abord les questions d'organisation du travail, avec les aménagements d'horaires, les demandes d'absence pour des fêtes religieuses. Ensuite, il y a les revendications qui concernent la vie collective comme les menus spéciaux à la cantine. Enfin, et c'est là où c'est le plus problématique pour l'entreprise, il y a les manifestations identitaires, que ce soit dans les comportements des salariés entre eux, et notamment entre les sexes – « Je ne travaille pas avec un homme », « Je refuse de serrer la main à une femme » – , ou alors dans le refus d'effectuer certaines tâches, comme être en contact avec certains produits jugés impurs ou interdits, qu'il s'agisse de transporter de l'alcool ou d'acheter une tranche de jambon à la vieille dame pour laquelle on fait des courses. […]

Vous ironisez sur deux types de démagogie, l'une à gauche, l'autre à droite. D'un côté, Terra Nova a proposé qu'on instaure deux jours fériés aux religions juive et musulmane. De l'autre, Marine Le Pen ou Jean-François Copé ont déclaré vouloir interdire tous les signes religieux…

En voulant caresser dans le sens du poil des groupes confessionnels supposés discriminés, Terra Nova s'appuie sur une méconnaissance de ce qu'est l'histoire religieuse dans

notre pays. Aujourd'hui, les jours fériés ne sont plus « catholiques » pour une grande majorité de Français, et le dimanche non travaillé est une conquête du monde ouvrier, et non de la religion chrétienne. **De l'autre côté, Le Pen fait elle aussi de la démagogie en voulant répondre à des questions d'affirmation identitaire par une autre affirmation identitaire plus forte et supposée dominante.** Or il faut tout faire pour éviter que la guerre identitaire, qui hante la société comme la politique, entre dans l'entreprise ! Et, pour cela, on a des moyens juridiques et des méthodes faisant porter la réflexion sur notre capacité à travailler en commun. […]